

Points importants

- Lorsqu'une intervention se termine par un arrêt de manœuvre, la rédaction doit s'effectuer sur un RIP papier.
- Il est important de laisser une bande de rythme avec votre RIP.

Constat de décès et rapport d'intervention préhospitalière (RIP)

Nous avons eu quelques récentes interventions où l'appel au médecin du constat de décès d'Urgences-santé (M4) ne s'est pas effectué comme il se doit en raison d'un manque de documentation.

En effet, avec l'apparition des tablettes informatisées, il devient donc impossible de laisser une copie du RIP sur les lieux de l'intervention pour que le médecin puisse en prendre connaissance.

Ainsi, lorsqu'il s'agit d'un constat de décès qui doit être effectué par le M4, l'intervention doit être complétée sur un RIP papier. Ce RIP doit être laissé sur place afin de permettre au médecin d'avoir l'information sur l'intervention de façon rapide. De plus, vous devez imprimer un résumé de la bande de rythme de l'intervention de façon à ce que le médecin puisse objectiver le(s) rythme(s) en cours de manœuvres.

La section du RIP qui doit être laissé sur place est la section 1; « Centre hospitalier receveur ». Vous devez également laisser la partie 4 de l'AS 810, de façon à ce que toutes les heures soient disponibles.

Petit rappel : S'il s'agit d'un protocole MEDLEG. 3 (directives de non-initiation de la réanimation), vous devez faire signer la section « refus de soins » de votre rapport d'intervention préhospitalière.

Nous vous rappelons que pour le moment, et en attendant la venue du constat de décès à distance, seule l'agglomération de Longueuil (Brossard, Greenfield Park, LeMoine, Vieux-Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Hubert et Saint-Lambert) qui est couverte par la CETAM, est autorisée à effectuer le constat de décès en collaboration avec Urgences-santé.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questionnements.

Merci de votre habituelle collaboration.

Le directeur médical régional,



Dave Ross, M.D.

Services préhospitaliers d'urgence de la Montérégie